

6.9

Information sur les valeurs en circulation

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Acuity 2007 Flow-Through Limited Partnership

Vu la demande présentée par Acuity 2007 Flow-Through Limited Partnership (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 10 mai 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissements* (le « Règlement 81-106 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur de l'application de l'article 9.2 du Règlement 81-106 relativement à l'obligation de déposer une notice annuelle (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence l'Autorité accorde la dispense demandée.

Cette dispense est valide jusqu'à ce qu'il y ait un changement important dans les affaires de l'émetteur à moins que l'émetteur prouve que la dispense devrait être toujours valide, et ce, sous réserve de l'approbation écrite de l'Autorité.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 3 juillet 2007.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2007-MC-1432

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Amtelecom Income Fund

Révoque l'état d'émetteur assujetti de Amtelecom Income Fund.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Décision n°: 2007-MC-1451

Liquor Barn Income Fund

Révoque l'état d'émetteur assujetti de Liquor Barn Income Fund.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Décision n°: 2007-MC-1379

Vault Energy Inc.

Révoque l'état d'émetteur assujetti de Vault Energy Inc.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Décision n°: 2007-MC-1456

Workbrain Corporation

Révoque l'état d'émetteur assujetti de Workbrain Corporation.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Décision n°: 2007-MC-1452

6.9.5 Divers

Aucune information.